



ÉDITO

DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ PARTOUT, UN INDISPENSABLE !

Que ce soit une réflexion sur le « bien-être au travail », sur le « bâti scolaire », sur la « sécurisation des établissements » ou encore le pseudo héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il est une constante de ces groupes de travail, sans le SNEP-FSU les problématiques liées aux installations sportives à destination des scolaires y sont singulièrement absentes. Pourtant, chaque semaine ce sont plus de 12,4 millions d'élèves qui se rendent sur ces installations bien souvent d'un autre âge, vétustes, bruyantes, passoires thermiques.... Si on souhaite vraiment donner le goût de la pratique physique sportive et artistique à l'ensemble de la population comme le rabâche à l'envi la communication gouvernementale, la rénovation et la construction massive d'installations sportives doivent être des priorités dans une année qui porte le sport comme grande cause nationale. Et ce ne sont pas les plans 5 000 équipements, non adaptés aux pratiques scolaires et fédérales, ni le plan pluriannuel de 300 millions d'euros qui répondent à cette nécessité.

Les installations sportives de qualité et de proximité sont indissociables d'une EPS et d'un sport scolaire

de qualité, pour la démocratisation des APSA et l'émancipation de la jeunesse. Les conditions de la pratique, les conditions de travail impactent directement la qualité de nos enseignements. Se résoudre à l'adaptation et au bricolage pour pallier le manque criant d'investissement de l'État ne fait que permettre à une situation inacceptable de perdurer et entrave l'action éducative des enseignant-es.

Il est plus que temps de dénoncer les situations, scandaleuses parfois, dans lesquelles s'exerce notre métier. C'est le sens de l'opération vérité lancée par le SNEP-FSU. Mais dans le même temps, il nous faut proposer des solutions clef en main à tous-tes les décideur-euses et c'est le travail conduit par le groupe équipements au travers de ses différentes publications. Avec ce dossier, nous vous proposons d'agir toutes et tous pour des équipements de qualité parce que si nous ne nous en préoccupons pas, personne ne le fera !

[@ benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)

ASSOCIER QUALITÉ D'USAGE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ÉQUIPEMENTS, UNE ÉVIDENCE

L'expertise du SNEP-FSU aujourd'hui reconnue

Dès son congrès de 1956, le SNEP s'est emparé de la question des équipements sportifs. Depuis 1994, 9 ouvrages ont été édités permettant ainsi d'expliciter les spécificités de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire et d'exprimer les besoins et les exigences en matière d'équipements. Dans le 1^{er} de ces ouvrages, il était déjà question d'écologie humaine dans l'édito de J.Rouyer.



Une rénovation lourde représente deux fois moins d'émissions de carbone

Les propositions du SNEP-FSU, soucieuses de la plus grande compatibilité possible avec la pratique associative et fédérale, sont reprises par des cabinets d'architectes et maîtres d'ouvrage de plus en plus nombreux, reconnues par le ministère de l'Éducation nationale dans son guide L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires (2012) et au sein de la cellule bâti scolaire auquel participe le SNEP-FSU es qualité.

Aujourd'hui, c'est au prisme de l'urgence climatique que le SNEP-FSU a rassemblé dans ses 2 derniers ouvrages (RÉSET et RÉSET-L'ESSENTIEL) des propositions concrètes, chiffrées, éprouvées et efficaces, permettant d'allier la transition environnementale et l'amélioration des conditions d'enseignement.

L'esprit du RÉSET (Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale, 2021)

L'état des lieux des équipements sportifs en France, grands consommateurs d'énergie, tend à démontrer la nécessité d'une transition environnementale exemplaire. Pour atteindre l'objectif fixé en 2030 (stratégie nationale bas carbone, décret du 23/07/2019), 80 % des gymnases et des piscines doivent être rénovés.

Si la réglementation environnementale (RE 2020) s'impose, porter d'autres arguments pourrait initier un nouveau contrat social écologique. Car démonstration est faite qu'une rénovation lourde représente deux fois moins d'émissions de carbone (prise en compte du cycle de vie du bâti depuis la construction initiale) et que le surcoût de 5 à 10 % d'une infrastructure Haute Qualité Environnementale (HQE) est amorti au bout de 6 années.

Au-delà de la question économique, le choix d'équipements HQE doit devenir, pour un-e élu-e, une priorité. L'emploi, l'attractivité, l'image et l'exemplarité tant pour la jeunesse que pour des citoyen-nes de plus en plus préoccupé-es par la question écologique, sont tout aussi importants.

Les équipements du XXI^{ème} siècle, neufs ou rénovés, doivent permettre d'améliorer les différents types de confort : acoustique, thermique (hiver et été), visuel et olfactif (piscines, salles de combat) ; préserver la santé (qualité de l'air), être accessibles au plus grand nombre (scolaires, personnes âgées, handicapés) et offrir des conditions de pratique et de travail en toute sécurité.



Le surcoût de 5 à 10 % d'une infrastructure Haute Qualité Environnementale (HQE) est amorti au bout de 6 années

RÉSET-L'ESSENTIEL (2022) : des solutions concrètes

Pour les grandes salles, le gymnase de type E de 48.2x26.3 est la référence du guide du ministère de l'Éducation nationale grâce à sa multiplicité de terrains : volleyball (4), basket-ball (3), badminton (9), mur d'escalade et dans une moindre mesure mini handball (2).

Pour la pratique de la natation, les propositions formulées par le SNEP-FSU ont trouvé écho auprès de la FFN et de

l'UNSS. La surface du plan d'eau de 25 x 21 m avec 8 couloirs et 2 m de profondeur au minimum permet d'accueillir deux classes en même temps. Passé le surcoût initial, l'inox est le choix durable par rapport aux bassins carrelés. Moins de frais d'entretien, de consommation d'eau, de chlore et une meilleure hydroplicité.



Les équipements du XXI^{ème} siècle, neufs ou rénovés, doivent permettre d'améliorer les différents types de confort et offrir des conditions de pratique et de travail en toute sécurité

Concernant la conception des grands terrains de jeux extérieurs. Si on excepte une construction moins onéreuse, la fraîcheur du gazon naturel et la biodiversité en gestion écologique, nombre d'arguments plaident en faveur du gazon synthétique désormais recyclable : usage intensif toute l'année et par tous les temps, besoin d'eau très faible, entretien peu important, qualités sportives, impact limité sur la santé, les microplastiques étant interdits.

Se mettre dans l'action

Outillée des référentiels du SNEP-FSU, la profession est porteuse de propositions qui tendent à modifier la représentation du monde politique et institutionnel tant à l'égard du SNEP-FSU, partenaire indispensable, que de l'EPS et de ses enseignant-es. Réaliser une enquête prenant en considération qualité d'usage et environnementale, obtenir un groupe de travail avec l'ensemble des décideurs-euses, planifier un plan de rattrapage de constructions et de rénovation du parc existant sont les objectifs de demain.

LES ABERRATIONS ET LES DÉRIVES

DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La piscine de Maurepas (78) a fermé en 2015, privant de natation les élèves, les 800 licencié-es du club et les habitant-es du secteur. Un collectif « Piscine pour tous »⁽¹⁾ regroupant enseignant-es, parents, associations a été créé pour faire valoir les besoins des usager-es.

Les communes de Maurepas et d'Élancourt confient la conception, la construction et la gestion du centre nautique à un groupement d'entreprises (Eiffage, Coste Architectures, Swimdoo) sous la forme d'une concession pour une durée de 25 ans. Fin 2019, le projet est dévoilé : un bassin de 25 m 6 couloirs, des bassins ludiques, des gradins, un espace santé. À l'extérieur, un bassin nordique 25 m 4 couloirs, des jeux d'eau, pentaglis...

Décagé des besoins exprimés lors de la concertation, **un projet coûteux est lancé. De 15,53 M€ il passe à 25,15 M€.** Il sera financé par 12,69 M€ de subven-

tions (Région, Département 78, communauté d'Agglomération, les 2 communes et l'ANS) et par un emprunt contracté par Maurepas et Élancourt pour les 12,46 M€ restants avec pour conséquence 5,6 M€ supplémentaires (intérêts sur 25 ans).

À l'ouverture en septembre 2022, le constat est accablant pour le 2nd degré : le coût de la location est multiplié par 7, désormais 140 €/heure pour une classe (3 lignes d'eau) et le nombre de demi-journées de créneaux diminue de plus de la moitié (3 contre 8 auparavant).

Après un an de fonctionnement, pour la majorité des élèves ce sera un seul cycle de natation de 8 à 10 séances pour les 7 années de scolarité. Chaque semaine, des lignes d'eau sont inoccupées car inaccessibles aux collègues et lycées et aucun club de natation n'a été implanté. Castalia (concessionnaire) facture à Maurepas et Élancourt les 48 997 € de « manque à gagner ».

Alors que les subventions publiques sont importantes, la priorité est donnée aux activités lucratives pour les prestataires, chères pour le public et au détriment des besoins des scolaires.

Pour les communes, il faut ajouter des contributions financières liées aux sujétions de Service public déléguées (tarifs, créneaux du public, des scolaires et des associations). Alors que le service rendu est défaillant, **les communes dépenseront chaque année 1,9 M€** soit plus 56 % du prévisionnel.

Face à ces constats, le SNEP-FSU préconise une gestion en régie directe et dans les cas de DSP, la création d'un comité de pilotage afin d'intégrer les besoins de tous-tes les utilisateurs-trices.

(1) voir : <https://piscinepourtous.asso-web.com/>

TÉMOIGNAGES

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INDIGENTS

Les académies ultramarines toujours laissées pour compte

À la Réunion, les enseignant-es d'EPS du collège Jean Lafosse de Saint-Louis ont fait grève le 22 février pour dénoncer l'absence de zone d'ombre sur les terrains extérieurs, les sols glissants et inondés, la mauvaise isolation et aération des salles dévolues à l'EPS. En plus de conditions d'apprentissage et de travail dégradées, c'est la santé des élèves (maux de tête, saignements de nez...) et des enseignant-es (déclaration de cancer de la peau) qui est en danger. (Laure Jeandemange)

En Guadeloupe, la pratique de l'EPS en extérieur reste compliquée. Les récurrents épisodes de pollution relative aux brumes de sables sont

une contrainte. Les activités sportives extérieures sont interdites mais le message d'alerte de la préfecture n'arrive pas toujours jusqu'aux chefs d'établissement et encore moins aux enseignant-es d'EPS. En plus de la faiblesse d'installations couvertes, il y a un manque criant de bassins de natation. On dénombre une vingtaine d'installations pour un taux du savoir-nager avoisinant à peine les 50 %. Pour pallier les récentes noyades d'enfants, l'apprentissage de la natation et du sauvetage scolaire serait un levier possible ; cependant les dotations en piscines demeurent insuffisantes. (Fabrice Abelkalon)

En Martinique, les épreuves d'EPS pour le CAP ont été annulées le 22 avril en raison du passage de la brume de sable.

Un gymnase amianté à bout de souffle

À Tilly sur Seullès (Calvados), après rencontre de l'équipe EPS et du chef d'établissement, la visite du gymnase, un communiqué de presse et un signalement RSST, le SNEP-FSU a alerté la direction académique. Depuis, un Diagnostic Technique Amiante a été mis à jour. Le gymnase qui peut être qualifié d'obsolète voire potentiellement dangereux (chauffage, isolation, acoustique, sanitaires) a été fermé 2 semaines en février pour des analyses complémentaires. Un projet serait à l'étude (réhabilitation ou nouvelle construction) en 2025-2026... à suivre. (Jean-Marie Grignon)

HÉRITAGE ET JOP : UNE OCCASION RATÉE ?

Accueillir les JOP est une vitrine politique essentielle. Tous les regards seront tournés vers la France à l'été 2024. Pour le SNEP-FSU c'était l'occasion de répondre à deux exigences, celle de rajeunir le parc des installations sportives et celle d'améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS et du sport scolaire.

Construire des infrastructures pérennes au plus près des populations scolaires est pourtant compatible avec un évé-

nement sportif international. Investir dans des stades, gymnases et piscines qui feront de la France une nation de sportives et sportifs doit aussi se faire avec à l'esprit le changement climatique. La transition environnementale doit s'envisager avec le triple objectif de rénover plutôt que construire, tendre vers des bâtiments neutres en émissions carbone et augmenter le nombre et la surface des aires de travail.

Pourtant, les choix actuels du gouvernement ressemblent davantage à un effet

com'. Un nouveau plan 5 000 équipements de proximité est lancé alors que le premier s'est révélé inutile pour les scolaires et les associations sportives. Ces équipements sont totalement inadaptés aux besoins que nous avons en EPS et dans les clubs sportifs.

Les investissements publics de l'État doivent permettre aux collectivités de répondre aux besoins dont ceux des scolaires dans tous les territoires.

LEVIERS LÉGISLATIFS

DES TEXTES QUI OBLIGENT LES COLLECTIVITÉS

De nombreux textes législatifs sont un appui pour obliger chaque collectivité à mettre à disposition des établissements scolaires les équipements sportifs nécessaires.

- Depuis la loi de décentralisation de juillet 1983, la France structure la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'État en matière de bâti scolaire.
- Une circulaire de mars 1992 souligne l'obligation des collectivités à garantir que l'enseignement de l'EPS puisse se dérouler dans les installations adéquates. Elle est renforcée par le Conseil d'État en 1994 qui le rappelle strictement.
- Le Code de l'Éducation de 2003 (article L.214-1), affirme l'obligation pour les collectivités de fournir les infrastructures nécessaires à l'enseignement de l'EPS lors de leur création et lors de l'établissement du schéma prévisionnel des formations. Cela peut se faire via des conventions tripartites avec le propriétaire (commune ou intercommunalité).

La compétence sport est une compétence partagée. L'État et toutes les collectivités peuvent l'exercer. Il est nécessaire que chacun-e y prenne sa part sans se défilier.

CRÉER DES ALLIANCES

L'EXEMPLE DU COPER 93

Créé en septembre 2021, le Collectif PERmanent rassemble de nombreux-tes élu-es (département, maires, député-es), des directeurs-rices des sports, des président-es de comités sportifs, la FCPE 93, des profs d'EPS et du STAPS de Bobigny. Depuis sa création, le CoPER a multiplié les initiatives dans les clubs et plusieurs villes. Il a organisé 2 séminaires à l'Assemblée nationale en février 2022 et avril 2023. Il porte la nécessité d'un plan d'investissements publics pour la construction et la rénovation d'installations sportives⁽¹⁾ et a lancé une convention citoyenne pour l'EPS et le sport associatif dans le 93. Un prochain séminaire se tiendra le 13 juin 2024, toujours à l'Assemblée nationale.

(1) La Seine-Saint-Denis est le département le moins bien doté de l'hexagone avec 16 équipements sportifs pour 10 000 habitant-es quand la moyenne nationale est de 50.



MANDATS

LE SNEP-FSU SE DOTE DE MANDATS AMBITIEUX

Les équipements sportifs sont essentiels à la qualité des conditions de travail et aux conditions d'apprentissage des élèves. Leur carence et leur vétusté sont sources d'inégalités dans de nombreux territoires. À cela s'ajoute l'urgence environnementale que l'on doit largement prendre en compte pour les années à venir.

Pour cela nous portons la nécessité

- De construire 200 piscines et gymnases écologiques chaque année pendant cinq ans.
- De mettre en place des groupes de travail dans tous les départements. Ils doivent permettre d'engager un plan pluriannuel d'investissement vers des priorités de constructions et de rénovations d'équipements sportifs sur les territoires déficitaires.
- D'un financement partagé avec un engagement de l'État à hauteur de 50 % pour toute construction ou rénovation d'équipement sportif.

Ce plan d'action représente un engagement incontournable vers la transition environnementale et la réduction des inégalités territoriales.